



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Numéro 58 supplément 3 Mars, Avril, Mai

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 6 MAI 2008

EDITO

SOMMAIRE :

Page 1: édito,
réunion d'Info Syndicale le 4 juin

Page 2: appel à la grève le mai
manif à Paris le 18 mai

Page 3: motion conseil syndical

Page 4: lettre aux parents
service minimum

Page 5: consignes pour la RIS

Page 6: protestation à St Flour
stage de rattrapage, responsabilité

Le signal donné par les élections municipales et cantonales ne suffit pas à infléchir la politique gouvernementale. Le coup de force continue et le gouvernement affirme sa volonté de conduire des réformes régressives et anti-sociales.

En matière de retraite l'annonce de l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans pour tous les salariés en 2012.

Dans l'éducation, les mesures annoncées préparent un véritable démantèlement de l'école publique pour la rentrée 2008. Tout est élaboré, décidé et mis en place, dans le secret puis dans l'improvisation totale, sans concertation et au mépris de notre expérience et de notre métier d'enseignant.

Réforme des programmes, réforme de la semaine scolaire, réforme des retraites, réforme de l'évaluation des enseignants...

Un seul objectif, **remettre en cause le service public** d'éducation, supprimer des postes de fonctionnaires, mettre en concurrence les écoles, proposer des stages pendant les vacances pour le « travailler plus pour gagner plus ».

Stop, Stop, Stop... Ne les laissons pas faire...

Face à cette volonté méthodique de détruire l'école publique et ses valeurs, nous appelons les collègues, les parents, les citoyens à s'opposer fortement à ces projets réactionnaires, à imposer d'autres réformes pour l'École, garantissant à nos élèves un avenir qu'ils auront pu choisir.

Nicole MILHAU

OSONS L'ACTION EN MAI ...

Mercredi 14 mai à 20 h 30 : réunion publique intersyndicale à Aurillac à la salle de la Montade pour informer la population de la mort de l'École : parlez-en dans vos communes...

Judi 15 mai : grève nationale unitaire Education et Fonction Publique

Dimanche 18 Mai: Manifestation Nationale à Paris.

Réunion d'Information Syndicale avec le SNUipp

Mercredi 4 juin de 9h à 12h

Espace des Carmes à Aurillac et Gymnase Besserette à St Flour

Retrouvez les modèles de lettres pour les parents d'élèves et l'IEN en pages intérieures

"Le Bulletin Syndical"
SNUipp-FSU 15
Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal
Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35
e.mail : snu15@snuipp.fr
Site : <http://15.snuipp.fr/>
Directeur de publication : Michel MARCHE
ISSN : 1243-7913
CPPAP : 0508 S 07946
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

OSONS L'ACTION ! GREVE LE 15 MAI ...

GREVE NATIONALE UNITAIRE EDUCATION ET FONCTION PUBLIQUE

FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, SUD-EDUCATION, les personnels de l'Education (enseignants, territoriaux, précaires) tous les usagers du service public de l'Education Nationale (parents, collégiens, lycéens, étudiants)

pour dire non à l'école du tri social, exiger les moyens pour l'Ecole de la réussite pour tous !

Le budget 2008 qui sera appliqué à la prochaine rentrée dans les écoles ne permettra pas de faire face à la hausse démographique dans le premier degré : les effectifs des classes seront plus chargés et les dispositifs innovants plus difficiles à mettre en oeuvre.

La politique éducative du ministère se met en place avec des décisions unilatérales prises sans concertation approfondie.

L'école a besoin d'un budget ambitieux et d'une toute autre politique éducative qui mette la réussite des élèves au centre de ses préoccupations. C'est pour affirmer avec force cette volonté que le SNUipp-FSU appelle les enseignants des écoles à faire du **jeudi 15 mai** une puissante journée de grève.

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION JEUDI 15 MAI à AURILLAC à 10h Place de la Paix

Avec la perspective de voter une grève reconductible dès le 16 mai dans chaque école.

Informez-nous de votre décision collective au 04 71 64 03 35 avant 16h le vendredi 16 mai où se tiendra une nouvelle réunion de l'interpro.

Consignes pour la grève sur le site du SNUipp:<http://15.snuipp.fr>

Le SNUipp donne pour consigne de ne répondre à aucune enquête de quelque nature qu'elle soit (mairie, IEN...).

Il n'y a aucune obligation de se déclarer 48 h avant, aucun texte n'ayant été voté dans ce sens.

Le SNUipp-FSU à Paris pour l'école publique.....

Manifestation nationale de toute l'Education Nationale

le 18 mai à Paris à l'appel de la FSU,

Renseignez vous auprès de votre section départementale au 04 71 64 03 35 pour les détails du voyage (car ou voiture +train) pour se rendre à Paris (La manifestation partira à 13h30 de la Place de l'Opéra et se finira Place de la Bastille.) Inscrivez vous...

Pendant des semaines, la FSU a tenté de faire de cette manifestation nationale une échéance unitaire. Des considérations subalternes ont empêché les autres syndicats d'accompagner ces exigences. C'est donc la FSU seule, avec ses syndicats, qui organise cette manifestation. Il faut forcer Darcos à reculer. Ensemble, pour le service public d'éducation.

Souscription: pour aider au financement, une souscription est ouverte(chèque à l'ordre de SNUipp manif du 18 mai) et un autocollant est disponible au local du SNUipp/FSU au prix de 5euros.

Motion du conseil syndical du SNU15 rédigée et adoptée le 30 avril 2008 :

(la section départementale du SNU15 prend en compte la déception des collègues, rédige une motion et vous en informe)

Le projet de décret relatif au service des personnels enseignants du premier degré : le SNUipp vote contre.

Après consultation de sa base, le **SNUipp National** n'a pas signé le protocole sur la suppression de deux heures d'enseignement.

Semaine de 24 heures et nouveaux programmes : les jeux sont-ils faits dans le Cantal?

La répartition de deux heures au profit des enfants en difficulté est un leurre qui veut laisser croire que l'on prend en compte ces enfants. Le SNUipp s'est fortement exprimé contre l'externalisation de la difficulté scolaire et a dénoncé ce dispositif d'aide qui ne peut répondre aux difficultés rencontrées et recensées sur le terrain et qui, par son incohérence, participe au démantèlement du service public d'éducation.

Le SNUipp 15 refuse de prendre position sur les modalités de mise en place de ce protocole

Les premières consultations de directeurs d'école ont commencé la semaine de la rentrée et ni l'IA, ni les IEN ne savent où ils vont et ne sont d'accord entre eux.

L'opposition massive des collègues au passage à 24 heures de cours pour les élèves n'est pas entendue.

De nombreuses questions restent posées à l'issue de ces réunions :

Quand placer les 60h d'aide ? Pour les IEN, il s'agit principalement de ne retenir que la solution du mercredi matin pour l'aide aux élèves en difficultés mais le SNUipp a souligné que le décret ne l'implique pas et qu'il faut laisser la liberté d'organisation au Conseil d'école.

Quand commencer cette aide ? Il faut laisser du temps aux équipes. D'autre part, 60h ne font pas 2heures hebdomadaires puisqu'il y a 36 semaines de classe.

Quelles durées limites, cette aide doit-elle avoir ? De 15 min pour certains élèves à ... ?

2 heures d'un coup paraissant trop lourdes pour une aide. A quel rythme ?

Quels enfants seront concernés ? Un par un ? En groupe ? De combien ?

Rien n'est dit à propos des directeurs. Le SNUipp a souligné l'importance de cette question au regard de ce nouvel alourdissement des tâches. Le SNUipp continue à réclamer du temps pour toutes les écoles, pour toutes les tâches de direction.

Le SNUipp15 rappelle sa revendication de plus de maîtres que de classe afin de croiser les regards, les approches et les pratiques pour une aide plus efficace.

Sur les programmes, lors de la CAPD du 29 avril 2008, les représentants du personnel ont demandé les synthèses départementales de consultation des « nouveaux programmes », l'IA annonce que ces synthèses ont été transmises directement par les IEN au Ministère et qu'elle n'en a aucune trace, seule l'IEN de Saint Flour avait pensé à enregistrer les siennes (car évidemment impossible de se connecter à présent au serveur ministériel!). **L'IA n'a encore une fois pas tenue ses promesses !**

Les mobilisations futures doivent aboutir à l'annulation de ce projet monté dans l'urgence, sans consultation des professionnels et dans la complète méconnaissance du terrain.

Le ministre de l'Education Nationale ne prend pas la mesure du mécontentement des enseignants des écoles aussi nous invitons tous nos collègues directeurs à manifester leur opposition à ce projet de mise en place de la semaine de 24 heures dans ces conditions, avec ces programmes, et à dénoncer ces opérations politiciennes en prenant la parole lors des réunions organisées par les IEN, hors temps scolaire.

LETTRE AUX PARENTS**Nous voulons une autre école pour faire réussir vos enfants.****Nous serons en grève le 15 mai**

Madame, Monsieur,

Vous voulez que votre enfant réussisse à l'école et vous avez raison. L'éducation est l'une des clefs qui permettent de bien s'en sortir dans la vie. Plus que par le passé même, l'avenir de vos enfants dépend de leur parcours scolaire.

Nous aussi, enseignants, sommes attachés à la réussite de tous les enfants qui nous sont confiés et lorsque certains sont en échec, c'est pour nous une grande déception professionnelle.

C'est pourquoi nous voulons que l'Ecole fasse plus et mieux encore !

Le ministre annonce qu'il va diviser par trois l'échec scolaire d'ici cinq ans. Pour cela, il vient de changer les programmes de l'école. Pour nous, ce changement de programmes privilégie le « par coeur » au détriment de la compréhension. Il n'aidera pas vos enfants à mieux se préparer au monde de demain. De plus, ils sont trop lourds puisqu'à la rentrée, vos enfants auront 2 heures d'enseignement par semaine en moins. La nouvelle organisation de la semaine, les stages de remise à niveau ne permettront pas une prise en charge efficace de la difficulté scolaire.

C'est le souci d'économie et des suppressions de postes qui domine plus que celui de la réussite de vos enfants ! Le ministre réduit les moyens de l'école, comme ceux du service public.

L'école a besoin de plus d'enseignants pour qu'il y ait moins d'élèves dans les classes.

L'école a besoin de programmes qui permettent à vos enfants de réfléchir, raisonner, expérimenter, découvrir, mémoriser, s'entraîner. Le monde évolue très vite, les savoirs également. Vos enfants doivent les découvrir à l'école.

Les enseignants ont besoin de partir en formation pour se professionnaliser davantage, de plus de RASED (enseignants spécialisés à l'aide aux enfants en difficulté).

Les enseignants ont besoin de plus de temps pour travailler en équipe et mettre en place des dispositifs en direction des enfants en difficulté (travail en petit groupe, individualisé, en décloisonnement, ...)

Nous voulons une autre Ecole pour travailler autrement à la réussite de vos enfants !

Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension.

Service minimum pour la grève du 15 mai : halte aux provocations de Darcos, il ferait mieux de répondre aux revendications.

Xavier Darcos, a demandé à ses services de «poursuivre et amplifier» l'expérimentation du service minimum d'accueil dans les écoles primaires.

Cette déclaration a suscité un vif mécontentement chez les syndicats du primaire qui ont dénoncé une volonté de «remettre en cause le droit de grève» et ont déploré la «provocation» d'un ministre qui «ne tient pas ses engagements» quand à la concertation. Au soir de cette première expérimentation (24 janvier) , Xavier Darcos avait annoncé qu'il allait chercher un «accord» avec les organisations syndicales sur le service minimum à l'école, en prévenant qu'à défaut d'un accord «dans les deux mois», il passerait «par la loi».Mais depuis, rien n'a été fait. Le ministère indique pour sa part qu'un «bilan sera effectué après le 15 mai» avant de se prononcer plus avant.

Pour contrer cette atteinte au droit de grève et cette décision purement idéologique:

Consignes pour la grève sur le site du SNUipp:<http://15.snuipp.fr>

Le SNUipp donne pour consigne de ne répondre à aucune enquête de quelque nature qu'elle soit (mairie, IEN...).

Il n'y a aucune obligation de se déclarer 48 h avant, aucun texte n'ayant été voté dans ce sens.

En cas de service minimum prévisible, on peut prévenir les familles assez tôt discrètement pour qu'elles puissent s'organiser et n'aient pas recours au service de la mairie...

1/2 JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE

Mercredi 4 Juin de 9h00 à 12h00

À l'Espace des Carmes à Aurillac

Et au Gymnase de Besserette à Saint Flour

Actualités: mise en place semaine de 24 h, nouveaux programmes...

CONSIGNES POUR LA 1/2 JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE

♦ **Est-ce un droit?** Le décret 28-05-82 relatif à l'exercice du droit syndical prévoit explicitement ces réunions. Les inspecteurs d'académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

♦ **Qui peut participer ?** Tous les instituteurs, PE, PEGC, syndiqués ou non, titulaires ou non, AVS, EVS, CAV, de tout le département, ont le droit de le faire.

♦ **Est-ce qu'on est payé ?** Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit, elle est donc rémunérée.

♦ **Qui doit-on prévenir ?** Le bureau départemental a informé l'Inspectrice d'Académie. Chaque participant avertira son IEN et préviendra également les parents d'élèves. Cf. modèle de lettre ci-contre.

♦ **Les enfants doivent-ils être accueillis ? NON.** Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

♦ Une attestation de présence à la RIS sera distribuée à tous les participants.

♦ Prévenez parents, directeurs, collègues, IEN, le plus tôt possible.

Ce n'est pas une faveur honteuse mais un droit qui ne demandera qu'à disparaître s'il n'est pas utilisé.

Un droit ne s'use que si

l'on ne s'en sert pas !

MODELE DE LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Le décret relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoit une heure d'information syndicale sur le temps de travail (D. n° 82447 du 25.05. 82.) Les enseignants ne seraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an. Pour cette année scolaire une demi-journée aura lieu le mercredi 4 juin 2008.

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là. Soyez persuadés que nous utiliserons au mieux ce temps pour construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Lettre à l'IEN

NOM:.....

Prénom:.....

À Mme l'Inspectrice (Mr l'Inspecteur) de
l'Éducation Nationale
Circonscription de.....

Objet : participation à la réunion syndicale du 4 juin 2008

Madame, (monsieur)
En application des dispositions du décret 82-447 du 28 05 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le mercredi 4 juin 2008 à

Date et signature

Mouvement de protestation à Saint Flour...

Le 2 avril, à l'initiative de quelques militants du SNUipp, nous avons provoqué une réunion du secteur de Saint-Flour. Les quelques 30 collègues présents ce soir là avaient longuement débattu des problèmes propres à la circonscription de Saint-Flour et avaient souhaité qu'une action locale immédiate prenne forme.

Cette action, initialement prévue comme un rassemblement d'enseignants du 1^{er} degré, de parents d'élèves et d'élus locaux sur le sujet le plus aigu du moment à savoir les problèmes de remplacement de collègues, a rencontré un franc succès **avec plus de 80 personnes mobilisées le samedi 5 avril.**

Les témoignages de sympathie des personnes faisant leur marché ont été nombreux et devant cet engouement, les personnes présentes ne se sont pas contentées de distribuer les tracts sur la place mais elles ont voulu **montrer leur grande détermination en défilant dans les rues de la sous-préfecture.**

Les slogans très repris par toute la manifestation se résumaient à : « Enseignants non-remplacés » ... « Enfants sacrifiés » ou encore « Des moyens en moins » ... « De l'échec en plus ».

Cette manifestation spontanée s'est terminée devant l'inspection de l'Éducation Nationale où nous avons adressé à **la représentante de l'administration des « productions d'élèves » réalisées pendant que leur enseignant est absent !** Lors de la dispersion, nous avons convenu de demander une entrevue à Mme l'Inspectrice.

Serge Julle

Quelle est la responsabilité des maires dans le cadre des stages de rattrapage pour le primaire? La réponse de l'Éducation nationale:

Les stages de rattrapage gratuits mis en place pendant ces vacances de printemps par l'Éducation nationale pour les élèves de CM1 et de CM2 font-ils partie du temps scolaire? Qui est responsable des enfants en cas de problèmes: l'Éducation nationale ou la commune? Autant de questions posées par l'AMF (Association des maires de France) et l'AMGVF (Association des maires des grandes villes de France), trois semaines après le lancement des premiers stages.

Cette question de la responsabilité s'est posée pour Philippe Benedetti, maire de Saint-Jean-Saint-Maurice (Loire), une commune de 1 000 habitants, lorsque, dans la semaine du 21 au 27 avril (première semaine des vacances), l'inspection académique du département lui a demandé d'accueillir dans sa commune Michel Reynaud, instituteur d'une classe unique privée et catholique d'un village voisin, pour donner dès le lendemain des cours dans le cadre des stages gratuits de rattrapage. "Non seulement s'est posé un problème de laïcité mais surtout, je ne savais pas qui était cet instituteur. Il ne connaît pas les bâtiments, il n'est pas du village: il y a un problème de responsabilité. S'il arrive un accident, par qui est-ce couvert?", explique Philippe Benedetti. "Je n'ai eu entre les mains aucun papier m'expliquant ce qu'il en était ou me dégageant de toute responsabilité. Et aujourd'hui, je ne sais toujours pas qui est responsable de la sécurité dans ces stages de remises à niveau, organisés à la va-vite", poursuit-il.

"Nous nous interrogeons: ces stages sont-ils situés dans le temps scolaire ou hors temps scolaire?", s'inquiète de son côté l'AMF qui regrette de "ne pas avoir été sollicitée en amont". "Les annonces ont été faites, charge ensuite aux communes de s'arranger au cas par cas", ajoute Hélène Cascaro, responsable des questions d'éducation et de culture à l'AMGVF (Association des maires des grandes villes de France). "A priori, le maire devrait être responsable. Mais il n'y a pas eu de consignes particulières et les modalités ne sont pas connues des maires", avance-t-elle.

"PARTIE INTÉGRANTE DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT"

La direction des affaires juridiques du ministère de l'Éducation nationale estime que, "dans la mesure où ce service est mis en place par les services de l'Éducation nationale, il doit être considéré comme partie intégrante du service public de l'enseignement, même s'il est organisé pendant la période des vacances scolaires". "En conséquence, les régimes de responsabilité applicables en cas d'accident sont les mêmes que ceux qui couvrent les autres activités scolaires. Ainsi, en cas d'accident, la responsabilité de l'État pourra être engagée (...) dans l'hypothèse où une faute d'un membre de l'enseignement est à l'origine du dommage ou sur le fondement d'une faute dans l'organisation du service. Le maire n'encourt donc pas d'autres responsabilités que celles liées à sa qualité de représentant de la commune propriétaire des locaux (...) comme c'est le cas pour les autres activités scolaires."